

À la Cité de Dorval

Les turbulences font rage

Vingt-quatre mois et 12 séances de négociation plus tard, il semble bien que la durée de notre vol sera prolongée légèrement – pour ne pas dire qu'elle va s'éterniser !

Rappelons que le déroulement des pourparlers a été quelque peu perturbé par la volonté de l'employeur de finaliser certains sujets avant la conclusion comme telle de la convention. Parmi ces sujets, l'équité salariale, qui est à ce jour pratiquement réglée vu qu'elle ne nécessite plus que la signature d'une entente portant sur l'intégration des « taux équité » à la convention 2006-2012, et le projet de loi 3 sur les régimes de retraite.

En ce qui concerne le projet de loi 3 (devenu depuis la Loi 15), nous savons tous que le gouvernement du Québec l'a fait adopter le 4 décembre. Nous devons donc composer avec ses dispositions qui entrent en collision avec nos demandes en matière de régime de retraite. Nous en traiterons dans le cadre de discussions distinctes qui devront respecter un échéancier de 12 mois prolongeable à 18 mois, le cas échéant.

En janvier, votre Comité de négociation a donc relancé l'employeur afin de poursuivre les discussions en vue du renouvellement de votre convention collective. Une rencontre a eu lieu le 23 février. Les parties ont abordé des sujets litigieux et échangé sur les offres monétaires patronales. Elles ont convenu que le comité de négociation patronal réagirait le 19 mars après avoir reçu son nouveau mandat du Conseil municipal.

Or, les négociateurs patronaux ont annulé la rencontre, prétextant ne pas encore avoir obtenu de mandat auprès du Conseil municipal ! Décidément, l'employeur ne semble pas vouloir se faire une raison et tourne en rond !

La prochaine rencontre de négociation devrait se dérouler le 14 mai.

Il est à noter que les Cols bleus, de leur côté, ont ratifié le 20 mars dernier un contrat de travail d'une durée de quatre ans. À la lumière de ce que l'on sait sur ce renouvellement, nous constatons que l'offre salariale présentée aux Cols blancs est loin d'être comparable. Voilà qui nous conduit à nous poser une question : pourquoi la « classe affaires » pour les Cols bleus et la « classe économique » pour les Cols blancs ?

Les clauses non salariales étant pratiquement réglées, nous croyons donc que toutes les discussions sur la base des cahiers respectifs des parties ont eu lieu. Le moment est venu d'atterrir !

Nos principaux enjeux de négociation

- ◆ Conciliation vie-travail (congrés sociaux, horaires et banque globale) ;
- ◆ Retraite et préretraite ;
- ◆ Précarité des emplois par la consolidation de postes permanents à temps plein ;
- ◆ Certaines clauses à incidence monétaire (salaires, primes, échelle salariale).

Une grande partie des clauses à incidence normative et la reconduction de certaines ententes font actuellement l'objet d'ententes verbales conditionnelles à un règlement global.

Toutefois, nous attendons toujours le dépôt des offres monétaires de l'employeur et le déblocage des enjeux concernant le régime de retraite.

À Dorval
Un règlement dans
le RESPECT de TOUS !

In Dorval
A deal that RESPECTS
ALL of us!



ENSEMBLE, demeurons solidaires et mobilisés dans l'atteinte de notre objectif, celui d'un renouvellement satisfaisant de notre convention collective... et pas à n'importe quel prix !

Votre Comité de négociation